*CLAUDEL (Unité sécurisée de protection sociale)*

*065/418453*

*Sylvie DESTRYKER 065/418454*

*Infirmier Chargé de l’Accueil et des Etudiants*

*Peter SCHELFAUT 065/41 87 32*

[Présentation de l’unité: 2](#_Toc142416159)

[4](#_Toc142416160)

[Mission de l’unité Claudel : 4](#_Toc142416161)

[5](#_Toc142416162)

[La loi du 5 mai 2014 relative à l’internement : 5](#_Toc142416163)

[Pathologies soignées dans l’unité/ type de patientèle : 6](#_Toc142416164)

[Principales techniques de soins utilisées dans l’unité : 7](#_Toc142416165)

[Déroulement d’une journée – type dans l’unité : 8](#_Toc142416166)

[9](#_Toc142416167)

[Accueil des stagiaires dans l’unité : 9](#_Toc142416168)

[Règles spécifiques de l’unité pour les stagiaires : 10](#_Toc142416169)

[Ligne du temps de votre stage 11](#_Toc142416170)

***Bienvenue***

**L’unité Camille Claudel vous accueille dans le cadre de votre stage en psychiatrie. Elle est l’une des deux unités de protection sociale du CHP Chêne aux Haies.**

**Nous avons conscience que cette unité peut être différente d’autres unités de soins et sommes à votre écoute pour tout questionnement ou difficultés de votre part.**

**Nous espérons que l’équipe et les deux infirmiers relais répondent mieux à vos attentes.**

# Présentation de l’unité:

Infirmier chef de services : Emmanuel **CARDOSO**

Infirmière en chef : Sylvie **DESTRYKER**

Infirmière en chef adjointe : Séverine **MOZDZIERZ**

Infirmiers relais des stagiaires : **Edwin** et **Gautier**.

Nombre de lits : 30 (Capacité allant jusqu’à 32)

Nombre de chambres individuelles : 32

Chambres d’isolement : 2

L’équipe est pluridisciplinaire : Médecin psychiatre, médecin généraliste, équipe nursing, deux psychologues, kinésithérapeute, ergothérapeute, assistante sociale, éducatrice spécialisée, art-thérapeute…

* L’étage 0 ou rez-de-chaussée comprend :
  + 14 chambres dont 3 pour anti-vandalisme (Chambre 14,13 et 12) dont une chambre d’admission (Chambre 13)
  + 2 chambres d’isolement avec SAS
  + 1 salle de bain commune avec baignoire PMR
  + 1 salle de repas avec cuisine intégrée
  + 1 bureau pour les avocats et certaines visites
  + 1 salle de visite encadrée mère- enfant
  + 1 salle Visites Hors Surveillance pour couple
  + 1 salon communautaire
  + 1 salle de culte
  + 1 salle Zen
  + Pour les membres du personnel, il y a le poste central de surveillance, une salle de soins jumelée avec la pharmacie, un bureau pour les psychologues, une salle de repos du personnel, le bureau du psychiatre et celui de l’infirmière en chef
  + 1 Utility pour l’entretien des chambres
* L’étage -1 comprend :
  + 18chambres dont 11 avec balcon
  + 1 salon communautaire
  + 1 jardin interne avec possibilité de fumer
  + 1 salle de bain commune avec baignoire « bien-être »
  + 1 salle d’ergothérapie
  + 3 salles de kinésithérapie (relaxation, massage, salle de sport)
  + 1 bureau polyvalent
  + 1 cuisine ergo- thérapeutique
  + 1 bibliothèque/médiathèque
  + 1 Utility pour l’entretien des chambres
  + 1 salle de réunion où siège la Chambre de protection sociale du tribunal d’application des peines.
* L’étage – 2 comprend :
  + 1 vestiaire femme et 1 vestiaire homme
  + 1 réserve pour le matériel d’entretien
  + 1 réserve pour le matériel nursing
  + 1 réserve de vêtements pour les patientes
  + 1 réserve de linge propre (literie)
  + 1 local d’évacuation du circuit sale (sas)
  + 1 local d’accueil du circuit propre (sas)
  + 1 garde meuble pour les patientes
  + 1 salle d’archives
  + 1 jardin extérieur
  + 1réservepourlestockdelacantine

Chaque chambre de patiente est équipée d’une armoire, d’une table de chevet ainsi qu’un bureau avec chaise et une étagère sauf pour les chambres anti-vandalismes, où le mobilier y est fixé au sol et la chambre sous vidéosurveillance.

De plus les chambres 5 et 6 sont dites médicalisées. (Accès PMR)

# 

# Mission de l’unité Claudel :

Le pavillon prend en charge des patientes ayant commis un crime et/ou un délit mais reconnues irresponsables de leurs actes dû à leur pathologie psychiatrique.

Après une étape d’observation et de mise au point thérapeutique, y compris somatique après un passage en prison, la mission de l’équipe de l’unité Claudel est de préparer les patientes à leur réinsertion en société.

L’accent est mis sur le maintien des acquis et l’apprentissage de nouvelles compétences sociales en accord avec les capacités réelles de la patiente.

L’objectif étant de présenter un niveau d’autonomie cohérent avec le projet de réinsertion de la patiente, le tout en collaboration avec le réseau extérieur et la justice.

# La loi du 5 mai 2014 relative à l’internement :

Depuis le 1er octobre 2016, la loi relative à l’internement est entrée en application.

L’internement est une mesure de sûreté (et non une peine) destinée à la fois à protéger la société et à faire en sorte que soient dispensés les soins nécessaires au patient (Fait suite à la condamnation de la Belgique par la cour des droits européens des droits de l’Homme, pour le manque de soins prodigués aux internés dans les annexes psychiatriques.) Ces soins doivent permettre la réinsertion des internés dans la société.

La Chambre de Protection Sociale (CPS) est une chambre du tribunal de l’application des peines (TAP) exclusivement compétente pour les affaires d’internement. La CPS est composée d’un juge, d’un assesseur spécialisé en réinsertion sociale et d’un assesseur spécialisé en psychologie clinique. La CPS décide des modalités de l’internement entre autre le placement/transfèrement, les permissions de sorties, les congés, la libération à l’essai…

Si la CPS octroie l’une de ces modalités, l’interné devra respecter des conditions générales et dans certains cas des conditions individualisées.

En cas d’incident durant l’une de ces modalités, celle-ci pourra être suspendue, révoquée (annulée) ou révisée (modifiée) par la CPS.

L’interné l’est pour une durée indéterminée, ce qui signifie qu’il n’y a pas de date de fin connue à l’admission.

Le CHP Chêne aux haies a été désigné établissement de placement dans le cadre de cette loi et le pavillon Camille Claudel est ainsi dénommé Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS) High Risk. Elle est la seule unité de protection sociale pour femme francophone de Belgique.

# Pathologies soignées dans l’unité/ type de patientèle :

* Psychose (Schizophrénie paranoïde, paranoïaque, schizo-affectif …)
* Troubles de l’humeur (Bipolarité, uni polarité…)
* Troubles de la personnalité (Borderline, évitante, paranoïaque, antisociale…)
* Névroses
* Retard mental léger ou modéré
* Troubles du comportement
* Addictions (Toxicomanie, alcoolisme, comportementales)
* Troubles cognitifs et neurologiques

L’USPS accueille uniquement une patientèle féminine, de plus de 18 ans et peu importe la catégorie socioprofessionnelle de celle-ci.

Comme types de crimes et délits rencontrés, les principaux sont :

* Homicide (y compris infanticide) volontaire ou non
* Incendiaire
* Violences physiques volontaires ou non
* Harcèlement
* Mœurs (AICS : **A**cteur d’**I**nfraction à **C**aractère **S**exuel)

Depuis la nouvelle loi de protection sociale, les faits doivent contenir un « dommage à la personne » et c’est le risque de récidive qui est mis en avant lors des jugements.

# Principales techniques de soins utilisées dans l’unité :

* Intramusculaires (Attention : les IM ABILIFY, MAINTENA, TREVICTA, ZYPADHERA sont employées par le personnel, pas par les stagiaires seuls)
* Pansements divers et soins dermatologiques
* Prise de paramètres
* Glycémie capillaire + insulinothérapie
* Soins post-op
* Suivi BPCO
* Mise sous contention/contrainte
* Techniques de désescalade de la violence
* Contrôle de l’Agressivité par la Maitrise Physique (CAMP)
* Entretien de soutien, cadrage, familiale …
* Relation d’aide
* Communication non violente
* Activité psycho-éducative (Par exemple : *Mickael’s game, Eladeb…)*
* Sorties thérapeutiques
* Kinésithérapie
* Ergothérapie
* Art thérapie
* Psychothérapie
* Thérapies cognitivo comportementales (TCC)
* …

# Accueil des stagiaires dans l’unité :

1. **Votre accueil**

Dès votre arrivée dans l’unité, un membre du personnel vous accueillera pour vous donner un maximum d’informations sur l’unité et répondre à vos premières questions, interrogations et craintes. Celui-ci vous permettra de vous intégrer plus facilement dans son fonctionnement. Dès lors, vous serez présentés à la patientèle et aux membres de l’équipe pluridisciplinaire et vous aurez l’occasion de visiter l’unité.

Il vous sera proposé de lire cette brochure et les autres documents que vous pouvez trouver dans ce classeur à savoir :

* Une présentation détaillée de l’unité Claudel
* Des documents de votre école :
  + Helha : votre horaire, votre évaluation et le référentiel.
  + Ave Maria : des consignes de l’école
* Des réflexions concernant l’entretien de soutien
* La technique des injections intramusculaires
* D’autres techniques de soin
* Un lexique pour vous familiariser avec notre langage professionnel (médico-légal)
* Exemplaire de l’enquête de satisfaction (envoyée par mail par l’ICANE)

Il est rare qu’un stagiaire se retrouve seul comme étudiant dans l’unité. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter la liste de vos collègues stagiaires.

Lors de son accueil, l’icane vous a donné une information concernant la **distance thérapeutique** et les spécificités de l’unité de soin. N’hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel pour voir s’ils n’ont pas une consigne complémentaire à vous donner.

1. **L’organisation du travail quotidien des stagiaires…**
2. Un document décrit quel travail l’unité attend de vous quotidiennement. Cette grille de l’organisation du travail quotidien s’appelle « feuille hebdomadaire de répartition des soins en nursing intégré ». Votre nom y figurera. Vous pouvez consulter ce planning sur le tableau du poste central.
3. Tous les jeudis de 10h à 11h30, à la réunion pluridisciplinaire, votre présence est la bienvenue selon l’organisation du service.
4. Lors des supervisions d’équipe, la présence des stagiaires n’est pas autorisée pour des raisons éthiques et d’organisation de service.
5. Lors du groupe de vie communautaire, le premier jeudi du mois, la présence de tous les stagiaires est acceptée, tout comme pour le « moment convivial » du lundi matin.

# Règles spécifiques de l’unité pour les stagiaires :

**Diverses consignes :**

* IMPORTANT : Pour vous permettre de circuler librement dans l’unité, vous disposez d’un **badge** personnel. Celui-ci se trouve à l’accueil du CHP. En cas de perte du badge, vous êtes obligé de le signaler **directement** à l’équipe de l’unité et à l’accueil !! (+ procédure interne)
* Il vous est demandé de porter l’uniforme complet. Un vestiaire vous est dédié (étage -2), vous pouvez le sécuriser à l’aide d’un cadenas. Vous disposez également d’un trousseau de clé numéroté, ne pas oublier de le remettre avant de quitter chaque jour l’unité et de consigner cela dans la farde à votre disposition.
* En **vouvoyant** les patientes, il vous sera plus facile de gérer votre distance thérapeutique.
* Faites preuve de **curiosité professionnelle**. Si vous ne comprenez pas un évènement (par exemple une décision/attitude de l’équipe) demandez une explication en dehors de la présence de la patiente. Pour rappel, la supervision de mi stage sera réalisée **à votre demande.**
* L’équipe vous demande de respecter son projet médico-légal.
  + En cas d’interventions urgentes (Maîtrise d’un accès de violence dans le chef des patientes, mise sous contention d’une patiente…) respectez impérativement les consignes de l’équipe. N’hésitez pas à questionner l’équipe après intervention.
  + Si une patiente vous demande quelque chose qui vous semble exceptionnel, n’y accédez pas promptement mais demandez d’abord à l’équipe si vous pouvez y répondre.
* L’équipe attend une bonne **cohésion entre les stagiaires** : assumer vos tâches et vos responsabilités ensemble en équipe.
* Le **travail d’équipe** est primordial dans une unité accueillant un public tel que celui de Claudel. La coopération et la communication sont des éléments primordiaux.
* **Repas** : Au matin vous avez la possibilité de faire une pause de 10 min dans le local du personnel. Veuillez respecter le temps de pause. Prévoyez vos propres aliments et respectez ceux de vos collègues qui se trouvent dans le frigo. Pour le midi, vous avez une pause de 30 min au restaurant du CHP.
* La tenue de votre évaluation est de votre responsabilité. Il vous est demandé de présenter votre fiche complétée à l’infirmier qui vous accompagne dans les soins.
* Si vous êtes en retard ou absent, en plus des formalités demandées par l’école, veuillez prévenir l’équipe au 065/41 84 53 ou au 065/ 41 84 63.

# Ligne du temps de votre stage

**En amont du stage**

La particularité du fonctionnement de l’unité ou de sa patientèle, il est préférable d’avoir quelques prérequis au début de votre stage:

* Connaitre la différence fondamentale entre « Protection Sociale » et « Mise sous protection ».
* Connaitre la différence entre névrose et psychose, ainsi que la symptomatologie des principales pathologies rencontrées.
* Pour les stagiaires de 3ième ou 4ième année :
  + Savoir expliquer l’approche cognitivo-comportementale.
  + Connaitre les principaux neuroleptiques et antipsychotiques, les effets attendus ainsi que les effets indésirables.
* Pour les étudiants en stage d’option ou TFE :
  + Savoir démontrer leur intérêt pour ce stage et envoyer les objectifs de stage à l’infirmière en chef 15 jours à l’avance.
* Comprendre et différencier les pratiques de soins infirmiers telles que les activités thérapeutiques, les activités récréatives et les soins relationnels.

**Au 1er jour (Lundi)**

Accueil et présentation du service par une des infirmières et informations complémentaires par l’infirmière en chef.

**Au 3ème jour (Mercredi)**

Après deux jours d’observation et d’immersion au sein de notre unité, il vous est demandé de rédiger deux objectifs de stage SMART, en lien avec les compétences que vous souhaitez améliorer et la réalité de terrain. Ces deux objectifs doivent être présentés aux infirmiers relais, l’Infirmière en chef ou sa remplaçante.

**Fin de la première semaine**

Vos objectifs doivent être validés par les personnes sus mentionnées. Il vous est demandé de prendre contact auprès d’un des infirmiers relais de l’unité afin de réaliser votre bilan de mi stage. Cette demande relève de votre initiative. C’est un entretien qui se veut constructif pour l’équipe et pour vous dans le cadre d’une discussion ouverte. Si vous ressentez la moindre difficulté, il vous est conseillé de ne pas attendre la fin de semaine pour réaliser cette démarche.

**Fin de la deuxième semaine**

Evaluation de votre stage auprès des infirmiers relais, infirmière en chef ou infirmière adjointe. Les feuilles d’évaluation doivent être rendues avec une photo d’identité ou ne seront pas complétées.

***L’équipe de Claudel vous souhaite un bon stage !***